



Programme Santé 50+

Projet

**« Analyse critique des différentes dispositions cantonales
quant à la (ré)insertion professionnelle des personnes de
plus de 50 ans et repérage des pratiques prometteuses »**

Rapport de synthèse

Jean-Charles REY

Décembre 2007

Table des matières

1.	Introduction.....	3
2.	La situation de départ.....	4
3.	L'objectif du projet	4
4.	Le déroulement du projet.....	6
	Etape 1 : Identification des expériences prometteuses	6
	Etape 2 : Documentation des expériences prometteuses	7
	Etape 3 : Caractérisation des expériences prometteuses	8
	Etape 4 : Elaboration des recommandations.....	9
	Etape 5 : Synthèse et rédaction du rapport	10
5.	Les résultats	11
	Qui sont les personnes réinsérées avec succès ?	11
	Les 9 constats	11
	Les 49 recommandations	15
6.	Synthèse et conclusion.....	26

Annexes :

1.	Questionnaire de repérage des pratiques prometteuses.....	28
2.	Questionnaire de validation des recommandations.....	36

Avertissement :

Pour faciliter la lecture, nous avons systématiquement utilisé les formes masculines lorsqu'un même terme concernait à la fois des femmes et des hommes.

1. Introduction

Le projet « *Analyse critique des différentes dispositions cantonales quant à la réinsertion professionnelle des personnes de plus de 50 ans et repérage des pratiques prometteuses* » est une des composantes de l'axe « *Prévention ou diminution des effets néfastes du chômage sur la santé* » du Programme Santé 50+.

Ce programme, lancé par la Conférence Romande des Affaires Sanitaires et Sociales et cofinancé par Promotion Santé Suisse, se donne comme buts :

- D'influencer les politiques publiques pour créer un cadre favorable aux personnes de 50 ans et plus.
- De favoriser la mise en place d'un environnement et de conditions propices à la santé, en lien avec le travail.
- De contribuer au renforcement des compétences et des ressources des personnes de 50 ans et plus pour mieux faire face, que ce soit au travail, lors d'une rupture professionnelle ou lorsque la retraite approche.

Son action se découpe en six axes différents, mais étroitement coordonnés :

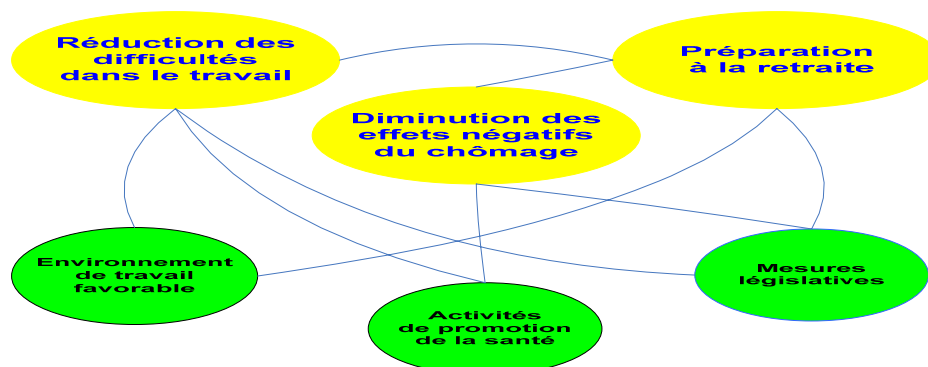
Créer un environnement favorable à la santé

1. Activités de promotion de la santé pour les personnes de 50 ans et plus
2. Environnement de travail favorable à la santé
3. Rôle-clé des mesures législatives

Renforcer les ressources en lien avec le travail

4. Réduction des difficultés liées à l'âge dans le travail
5. Prévention des problèmes de santé mentale et physique au lendemain de la retraite
6. Prévention ou diminution des effets néfastes du chômage sur la santé

Les six axes de développement du Programme Santé 50+



2. La situation de départ

Le projet ci-dessous trouve sa source directe dans un des principaux constats réalisés au terme de la recherche « *Prévention des effets néfastes du chômage sur la santé des personnes de plus de 50 ans engagées dans des mesures de réinsertion* » que nous avons conduite pour le Programme Santé 50+¹.

Cette recherche a, en particulier, mis en lumière un fait déjà signalé dans d'autres études, à savoir la forte variabilité inter-cantonale existant dans l'application des divers régimes fédéraux d'assurances, des pratiques considérées comme légalement impossibles par un organe cantonal d'application de la LACI étant, par exemple, usages courants de l'office correspondant du canton voisin. Cette forte variabilité s'est encore renforcée, ces dernières années, par le transfert quasi complet de l'application concrète des mesures actives du marché de l'emploi, de la Confédération vers les cantons.

De plus, à l'occasion de l'introduction de régimes cantonaux en faveur des personnes en fin de droit au chômage, ainsi que des projets-pilotes de la 5^{ème} révision de l'assurance invalidité ou de la montée en puissance progressive de la CII, toute une série de dispositifs et de pratiques de réinsertion très diversifiées² s'est mise en place.

Cette apparente « anarchie » a cependant eu comme conséquence très intéressante la conduite, dans les divers cantons, de toute sorte d'expériences-pilotes plus ou moins formalisées avec des résultats semblant parfois ouvrir de très intéressantes perspectives en termes de réinsertion des personnes de plus de 50 ans.

Cependant, le statut peu ou pas officiel de plusieurs de ces expériences explique que, pour la plupart, elles n'ont eu que très peu d'échos en dehors des services directement concernés. A ce jour, aucune systématisation des résultats atteints dans ces divers domaines n'a été entreprise alors même qu'il y a là, très probablement, d'intéressants enseignements à en tirer pour le futur.

Le projet présenté ci-dessous est une première tentative de repérage de ces expériences prometteuses, ainsi qu'un essai de socialisation des enseignements que les divers professionnels impliqués ont pu acquérir au travers d'elles.

3. L'objectif du projet

Le projet se donne comme objectif général de :

« Repérer les expériences cantonales les plus prometteuses dans le domaine de la réinsertion professionnelle des personnes de plus de 50 ans et examiner dans quelle mesure celles-ci pourraient être étendues dans les autres cantons ».

Malgré l'énoncé quelque peu tonitruant de cet objectif, ce projet, vu les moyens à sa disposition, ne vise nullement à établir une cartographie représentative de toutes les expériences de réinsertion en Suisse romande.

¹ « *Prévention des effets néfastes du chômage sur la santé des personnes de plus de 50 ans engagées dans des mesures de réinsertion* » Jean-Charles REY, rapport pour le Programme Santé 50+, Genève, avril 2007

² « *Le rôle-clé des mesures législatives dans le cadre du Programme 50+ Santé : l'assurance chômage* » Béatrice DESPLAND, Jean PERRENOUD, rapport pour le Programme Santé 50+, Genève, décembre 2005

Il n'a pas non plus la prétention d'évaluer chacune des expériences novatrices pour en évaluer, de manière objective, le réel impact sur les bénéficiaires des divers programmes. La mise sur pied d'un tel projet demanderait, en effet, des moyens très largement supérieurs à ceux dont dispose le Programme Santé 50+ pour une telle étude.

De fait, ce projet se voulait simplement une première recherche exploratoire autour de ces nouvelles pratiques. Nous avons donc pris, dès le début, une série d'options qui devaient nous permettre d'approcher au mieux notre cible, mais cela, sans devoir mobiliser tout un arsenal de recherches qui auraient largement dépassé le temps et le budget mis à notre disposition.

Les principales options méthodologiques qui ont été prises dans le cadre de cette recherche exploratoire ont été :

Se centrer sur les seules expériences réussies :

Etant donné que notre but n'est pas d'évaluer le degré de réussite des divers programmes, mais bien d'identifier des expériences nouvelles qui semblent offrir de belles opportunités en termes de réinsertion professionnelle, nous avons décidé de nous concentrer sur les seules expériences considérées comme réussies, ceci bien qu'une analyse des projets non aboutis aurait très certainement été tout aussi riche d'enseignements.

Se centrer sur les discours des professionnels impliqués :

L'accès aux bénéficiaires des divers programmes de réinsertion étant très complexe, notamment du fait de la nécessaire protection de leur personnalité, nous avons décidé de nous limiter aux discours des professionnels qui ont accompagné les divers processus de réinsertion. Nos résultats sont donc à considérer à partir de cette limite-là ; nous n'avons pas eu accès aux discours des bénéficiaires, discours qui auraient probablement été sensiblement différents de ceux sur lesquels nous avons décidé de nous concentrer.

Recourir aux discours des professionnels impliqués offre cependant l'avantage d'accéder à l'avis de spécialistes disposant souvent d'une grande expérience du champ étudié.

Partir des définitions « spontanées » des professionnels impliqués :

Nous avons pris le parti de ne pas définir exactement ce que nous entendons par des expressions comme « *expériences prometteuses* » ou « *processus de réinsertion réussis* ». Cette façon de faire nous paraissait une manière intéressante d'essayer d'accéder à la (aux) définition(s) « spontanée(s) » qu'ont les divers professionnels impliqués dans les programmes de réinsertion des personnes de plus de 50 ans. Nous tâcherons donc, à partir des différentes informations récoltées sur le terrain, de voir s'il existe une ou plusieurs définitions plus ou moins précises et partagées de ces notions.

Sur cette base-là, nous nous sommes donc fixés les deux objectifs concrets ci-dessous :

1. Réaliser un catalogue des expériences prometteuses les plus significatives.
2. Fournir une liste de recommandations en direction des pouvoirs publics et des institutions spécialisées.

Il s'agit donc bien ici d'une première approche exploratoire tentant de cerner, sur la base des avis des professionnels directement impliqués, une problématique émergente et pas du tout d'une recherche classique offrant toutes les garanties d'une méthodologie rigoureusement scientifique.

La rigueur déployée dans l'élaboration et l'application des outils de récolte des données, ainsi que la systématique mise en oeuvre dans l'analyse de celles-ci, offrent néanmoins à nos résultats un très fort indice de pertinence.

4. Le déroulement du projet

Etape 1 : Identification des expériences prometteuses

L'identification des expériences prometteuses a été faite par le biais d'un questionnaire envoyé aux principales institutions de Suisse romande et du Tessin, actives dans le champ de la réinsertion socioprofessionnelle des personnes de plus de 50 ans (N = 150).

Liste des institutions contactées

<p>Toutes les institutions de Suisse romande et du Tessin correspondant à l'un des types suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les offices régionaux de placement, - les offices cantonaux de l'assurance invalidité, - les centres médico-sociaux, centres sociaux régionaux, ainsi que l'Hospice Général de Genève, - tous les membres de l'association des organisateurs des mesures du marché du travail en Suisse (AOMAS), - tous les membres de l'association des Institutions Sociales Suisses pour personnes handicapées (INSOS) ayant un secteur spécifique dédié à la réinsertion professionnelle.
--

Chaque institution était invitée à identifier, parmi toutes les situations suivies récemment, une ou plusieurs expériences de réinsertion professionnelle réussies qui leur paraissaient « *la ou les plus exemplaire(s) de ce qui pourrait se faire de spécifique dans le domaine de la réinsertion professionnelle des personnes de 50 ans* ».

Le texte d'introduction précisait également que la recherche s'intéressait plus particulièrement aux expériences suivantes :

- Celles qui ont fait fonctionner au mieux les nouvelles possibilités d'action induites par les outils liés à la collaboration interinstitutionnelle (CII, MAMAC, CII+).
- Celles qui se sont déroulées dans (ou en marge) des projets pilotes qui se sont mis sur pied autour de la 5^{ème} révision de l'assurance invalidité.
- Celles qui ont utilisé au maximum des dispositions spécifiques de régimes cantonaux particuliers.

Chaque institution était donc invitée à définir elle-même la ou les situations qu'elle jugeait emblématique(s) d'une réussite de son travail dans le domaine de l'insertion et à la ou les retransmettre ensuite au moyen d'un questionnaire standardisé d'une dizaine de pages.

Ce questionnaire (voir annexe 1 ci-après) comportait six chapitres :

1. La fiche signalétique de la personne bénéficiaire de la mesure d'insertion
2. Le(s) service(s) responsable(s) du parcours d'insertion
3. La situation au début du processus
4. Le déroulement du parcours de réinsertion
5. Les résultats du parcours de réinsertion
6. Les remarques et commentaires

Le taux de réponses global a été de 30%, ce qui est assez moyen. Par contre, si l'on examine qui sont les institutions qui ont répondu, l'on constate qu'elles sont bien représentatives des divers types d'organismes spécialisés dans la réinsertion socioprofessionnelle, actifs en Suisse romande et au Tessin. Les services responsables de l'application de l'aide sociale sont, par contre, très peu représentés parmi les répondants.

Après dépouillement des questionnaires et tri des réponses trop incomplètes, ou visiblement hors sujet, il a été possible de retenir septante-huit situations différentes présentées par quarante-deux institutions distinctes.

Etape 2 : Documentation des expériences prometteuses

Après analyse des questionnaires, dix-huit situations particulières ont été retenues. Le critère d'inclusion était, pour huit d'entre elles, de paraître exploiter au maximum les différentes possibilités d'action au sein de leur secteur d'activité et, pour les huit autres, de sembler particulièrement originales dans leur approche.

Les professionnels qui avaient été signalés comme responsables de la conduite de chacune de ces interventions ont ensuite été contactés en vue de mener une interview plus approfondie autour de la prise en charge offerte et des outils/techniques/mesures utilisés durant le processus.

La disponibilité relative des personnes concernées, ajoutée aux limites posées par le budget à disposition du projet, a cependant limité le nombre de ces interviews à quatorze.

Ces interviews ont été très instructives car elles ont permis de bien documenter chacune des diverses interventions et de faire apparaître diverses récurrences.

Cependant, la conséquence la plus importante de ces entretiens sur le projet est ailleurs. Les interviews ont en effet mis en évidence la très forte réticence des professionnels à considérer telles ou telles expériences concrètes, ou pratiques particulières, comme exemplaires ou « prometteuses ». Même si certaines expériences reviennent plusieurs fois dans les discours des professionnels (par exemple : le fonctionnement de MAMAC en Valais, les cours spécifiques de Pro Senectute Neuchâtel, le Groupe de l'insertion actif dans le canton du Jura...), ils se refusent à en faire des modèles.

Plusieurs raisons ont été évoquées pour étayer ces réticences :

- Pour les professionnels interviewés, il n'y pas de modèle idéal ou de pratique que l'on pourrait sans autre signaler comme exemplaire. C'est, au contraire, l'adaptation des processus et des mesures à la réalité individuelle de chaque personne qui semble prépondérante pour le succès du processus, et ceci tout spécialement lorsqu'il s'agit de personnes de 50 ans et plus.
- Les expériences tentées notamment dans le cadre de CII ou en marge de la 5^{ème} révision de l'assurance invalidité sont encore trop récentes pour que l'on puisse déjà en mesurer la valeur. En particulier, il est encore trop tôt pour repérer les éventuels effets pervers que celles-ci pourraient induire.

- Ces expériences n'ont concerné qu'un nombre limité de personnes et l'importance de phénomènes, comme la « sélection des bons risques à l'entrée » ou « l'effet projet-pilote », est très difficile à cerner et pourrait avoir eu une influence non négligeable sur leur fort taux de réussite.
- De ces interviews, il ressort de plus que le critère qui permet d'estimer qu'un processus de réinsertion est une réussite est très subjectif et dépend fortement de l'appréciation qu'en fait chaque professionnel. Plusieurs institutions ne semblent d'ailleurs pas avoir défini clairement ce qu'est, pour elles, une réinsertion réussie. Une définition centrée sur le seul retour à l'emploi semble insatisfaisante pour presque tous nos interlocuteurs. Mais, lorsque l'on veut rajouter d'autres critères complémentaires, l'on constate que les définitions de réussite prévalant dans les divers secteurs sont souvent conflictuelles, notamment quant à l'importance accordée au facteur temps ou à la libre détermination des personnes.

Les moyens et le temps mis à disposition de notre projet ne nous permettant pas d'aller plus en avant sur ces diverses questions, pourtant centrales, nous avons donc décidé de respecter l'avis des professionnels impliqués et, plutôt que de créer un « *catalogue d'expériences prometteuses* » complètement subjectif, de renoncer à ce sous-objectif du projet.

Les remarques faites ci-dessus n'empêchent cependant nullement les professionnels concernés d'émettre des recommandations très ciblées en termes de modifications légales ou organisationnelles qui devraient être mises en place pour donner de meilleures chances de réinsertion aux personnes de plus de 50 ans confrontées au chômage et/ou à l'inactivité forcée.

La conscience des barrières et des limites existant dans leur activité de professionnel de la réinsertion est en effet très aiguë. Comme le démontrera d'ailleurs le chapitre 6 ci-après, il existe, dans le domaine, d'importants consensus, consensus où se retrouve, tout secteur confondu, la grande majorité des professionnels concernés.

Au terme de cette étape, nous avons donc décidé de nous concentrer sur la réalisation du deuxième sous-objectif de notre projet, à savoir « *Fournir une liste de recommandations en direction des pouvoirs publics et des institutions spécialisées* ».

Etape 3 : Caractérisation des expériences prometteuses

Cette étape a essentiellement consisté en l'analyse statistique des septante-huit questionnaires récoltés lors de la première étape (voir étape 1 ci-dessus).

Le but principal de cette analyse a été de mettre en évidence les récurrences existant entre les divers parcours et d'essayer de repérer l'influence de certaines variables fréquemment signalées comme déterminantes par la littérature spécialisée sur le sujet.

Ces résultats ont ensuite été comparés au matériel recueilli durant les entretiens afin de souligner les similitudes et différences existant entre les deux corpus.

L'ensemble de cette analyse a permis de déboucher sur une série de neuf constats qui ont été soumis pour validation aux divers professionnels responsables du suivi des septante-huit situations recueillies par le biais des questionnaires, ainsi qu'aux quatorze personnes interviewées à la deuxième étape.

Même si le taux de réponses faible (environ 20%) ne permet pas de garantir une complète pertinence aux résultats obtenus, les neuf constats présentés ont tous été globalement confirmés par les répondants.

Etape 4 : Elaboration des recommandations

Un focus group d'un jour a été organisé, dont l'objectif était d'élaborer des recommandations en direction des diverses institutions et organes en charge de la définition et de l'application des politiques de réinsertion.

L'idée de ce focus group était de réunir, dans un même espace, des délégués de diverses institutions/organes concernés et certains professionnels ayant conduit les processus de réinsertion identifiés à l'étape 1, pour qu'ils tentent d'élaborer, ensemble, des recommandations aussi concrètes que possibles, à partir des neuf constats formulés au terme de la quatrième étape.

A cette fin, tous les services de l'emploi, les offices cantonaux de l'assurance invalidité et les services cantonaux en charge de l'aide sociale des six cantons romands et du Tessin ont été invités à déléguer un de leur responsable pour participer à cette journée.

Vingt professionnels, tirés au sort parmi ceux qui ont accompagné l'une des septante-huit situations identifiées à la première étape, ont également été conviés à participer à cette journée.

Le focus group, qui s'est déroulé le mercredi 10 octobre 2007, à Lausanne, a finalement réuni un panel de vingt-deux personnes correspondant au profil suivant :

Employeur	Nombre	Fonction
Service cantonal de l'emploi	6	Adjoint de direction, collaborateur scientifique
Office cantonal de l'assurance invalidité	3	Responsable de secteur
Office cantonal en charge de l'aide sociale	5	Responsable de secteur, collaborateur scientifique
Organisateur de mesures pour les chômeurs et sans emploi	3	Directeur, directeur adjoint, responsable de secteur
Organisateur de mesures pour l'assurance invalidité	3	Responsable de secteur, conseiller en insertion
Organisateur de mesures pour l'aide sociale	2	Responsable de centre, assistant social

Après avoir rappelé l'historique du projet, le coordinateur a proposé la méthode de travail suivante :

1. Présentation, par série de trois, des neuf constats formulés au terme de la quatrième étape.
2. Moment de discussion en plénum sur les résultats présentés où les participants peuvent, soit poser les éventuelles questions de compréhension qu'ils auraient par rapport aux résultats présentés, soit contester ceux qui leur paraissent erronés parce que trop éloignés de leurs propres expériences professionnelles.

3. Moment de réflexion personnelle où chaque participant doit formuler les éventuelles recommandations qui lui paraissent pertinentes par rapport aux résultats présentés.
4. Travail en quatre sous-groupes mixtes dans lesquels les propositions de recommandations de chaque participant sont discutées et éventuellement amendées.
5. Présentation en plénum de toutes les recommandations ayant reçu l'approbation d'au moins trois personnes dans le sous-groupe.

Ce mode de faire ayant été accepté à l'unanimité, l'exercice a pu se dérouler, comme prévu, et a permis de générer quarante-neuf recommandations différentes. Au terme de la journée, chaque participant a, de plus, été invité à signaler quelles étaient, parmi toutes les recommandations proposées, celles qui lui semblaient prioritaires (voir résultats ci-dessous, chapitre 5).

Cette journée, bien que très prolifique en termes de recommandations émises, a permis d'établir les constats suivants :

- Malgré la possibilité explicitement offerte par l'étape 2 de la méthodologie de travail, aucun des résultats présentés n'a fait l'objet d'une contestation par les personnes présentes. Il semble donc qu'il y ait une forte convergence entre les constats émis par cette recherche et la réalité telle qu'elle est perçue par les professionnels de la réinsertion.
- Même si la définition de ce qu'est une réinsertion réussie est passablement différente (voire conflictuelle) d'un secteur à l'autre, la perception de ce qui devrait évoluer pour faciliter l'intégration des personnes de 50 ans et plus sur le marché du travail fait, par contre, l'objet de forts consensus, la très grande majorité des quarante-neuf recommandations émises portant sur un quasi consensus.
- L'évaluation anonyme réalisée en fin de journée a démontré que les participants ont beaucoup apprécié l'exercice. Même s'ils ont trouvé le rythme de travail très intense, ils ne se sont, à aucun moment, sentis manipulés mais, au contraire, ont eu le sentiment d'être vraiment respectés dans leurs avis. Plusieurs participants ont d'ailleurs fait part de leur regret que ce type de journée, durant laquelle organes d'application et acteurs de terrain se retrouvent pour discuter des améliorations possibles du système, soit si rare.

Etape 5 : Synthèse et rédaction du rapport

Afin de neutraliser un possible effet de groupe qui aurait pu pousser certains participants à accepter le jour du focus group des recommandations qui leur paraîtraient erronées, chacun d'entre eux a reçu, environ dix jours après la séance, un document listant les quarante-neuf recommandations et sur lequel il était invité à manifester son degré d'adhésion personnelle par rapport à chacune d'elles.

Les résultats de cette consultation, à laquelle ont répondu dix-huit personnes, sont présentés au chapitre 5 ci-après.

5. Les résultats

Qui sont les personnes réinsérées avec succès ?

Sur les septante-huit situations qui nous ont été signalées comme emblématiques d'un parcours de réinsertion réussi, 73% concernent des hommes et 23% des femmes. Nous sommes donc bien loin, dans notre échantillon, de la répartition hommes-femmes qui existait à l'époque au niveau des bénéficiaires de la LACI ou de l'AI de plus de 50 ans. Pour les deux assurances, on observait, en effet, un ratio d'environ 55% d'hommes et 45% de femmes.

31% des personnes réinsérées n'avaient aucune formation professionnelle, 62% étaient en possession d'un CFC ou d'une formation équivalente et seules 8% d'entre elles avaient des formations supérieures à un apprentissage.

Les deux motifs les plus fréquemment évoqués comme causes de l'interruption du dernier emploi salarié sont, dans l'ordre, des problèmes de santé (43%) et des restructurations/fermetures d'entreprises (25%). A noter que 56% des personnes étaient restées plus de dix ans avec le même emploi. Elles sont même 33% à avoir travaillé plus de vingt ans pour leur dernier employeur.

Parmi les personnes réinsérées, seules 15% sont signalées comme ayant eu des problèmes psychiques. Ce chiffre semble très sensiblement en-dessous du taux de prévalence des maladies psychiques chez des personnes au chômage de plus de 50 ans signalé dans certaines études. Peut-être est-ce là une marque supplémentaire de la moindre efficacité des divers dispositifs à réinsérer les personnes porteuses de difficultés psychiques ?

Le taux moyen d'activités salariées, terme du processus, est de 95%, la très grande majorité des personnes ayant réussi à réoccuper un emploi à plein temps.

Les 9 constats

Constat 1 : Pour les personnes de 50 ans et plus, les processus de réinsertion réussis impliquent, le plus souvent, un parcours progressif de retour vers l'emploi

Dans ce travail, nous définissons par le terme de « mesures » toutes prestations spécifiques (ou groupes de prestations) qui sont offertes à la personne en réinsertion (par exemple : coaching, orientation professionnelle, placement actif, stages, etc.). Pour être retenue comme une mesure, une prestation doit de plus avoir été identifiée comme telle par le professionnel qui a complété le questionnaire de repérage.

Si l'on analyse le nombre de mesures auxquelles ont dû recourir les personnes qui nous ont été signalées dans cette recherche pour parvenir à retrouver un emploi, l'on découvre que le nombre moyen de mesures utilisées est assez élevé puisqu'il est égal, en moyenne, à 2.9.

En d'autres termes, cela signifie que, pour 80% des personnes réinsérées, le seul appui « standard » d'un conseiller en réinsertion a donc été insuffisant pour une réintégration du marché de l'emploi. Il a donc fallu organiser diverses mesures complémentaires successives pour assurer la réussite de cet objectif.

A noter cependant que le nombre élevé de mesures qui apparaît ici est probablement renforcé par le fait que nous demandions aux institutions de nous signaler des situations « *emblématiques de leur action* », ce qui les a peut-être incitées à nous communiquer celles dans lesquelles elles avaient été le plus actives.

Constat 2 : Pour les personnes de plus de 50 ans, plus le temps sans travail est long, plus le parcours de réinsertion est complexe

Plus le temps d'inactivité professionnelle avant la mise en route du parcours d'insertion s'est prolongé, plus ce dernier sera complexe. La quantité de mesures nécessaires, aussi bien que le nombre et la diversité des institutions auxquelles il faudra recourir, vont croître de manière significative :

Temps d'inactivité avant le début du processus	Nombre de mesures nécessaires
Moins de 6 mois	2.1
De 6 mois à 2 ans	2.7 (+26%)
Plus de 2 ans	3.5 (+61%)

Temps d'inactivité avant le début du processus	Nombre d'institutions impliquées
Moins de 6 mois	1.4
De 6 mois à 2 ans	1.8 (+28%)
Plus de 2 ans	2.0 (+42%)

Constat 3 : Pour les personnes de plus de 50 ans, plus le temps sans travail est long, plus il nécessite le recours à des mesures spécialisées

Par mesures spécialisées, nous entendons des mesures spécifiquement destinées aux personnes sans emploi les plus en difficulté et que les services placeurs de premier rang (ORP, OCAI, bureaux de l'aide sociale, par exemple) font exécuter par des institutions sociales et des fondations spécialisées dans la réinsertion professionnelle (PT, OSEO, Caritas...).

Ici, aussi, on observe que la prolongation de la période d'inactivité professionnelle entraîne également un recours notablement plus fréquent à des prestataires spécialisés :

Temps d'inactivité avant le début du processus	% de personnes ayant bénéficié de mesures en institutions spécialisées
Moins de 6 mois	23%
De 6 mois à 2 ans	49%
Plus de 2 ans	62%

Constat 4 : Pour les personnes de 50 ans et plus, les processus de réinsertion réussis impliquent, le plus souvent, une aide sous forme de coaching individualisé centré sur la personne

67% des personnes réinsérées ont bénéficié d'un coaching individualisé centré sur leur personne. Ce coaching incluait, le plus souvent, les trois étapes suivantes :

1. Travail de deuil autour de la situation professionnelle passée
2. Repérage des compétences socioprofessionnelles actuelles
3. Formulation d'un nouveau projet professionnel réaliste et désirable

Ce coaching va bien au-delà d'un accompagnement « classique » de retour vers l'emploi tel que pourrait l'offrir un bureau de placement, par exemple. Il présuppose, en effet, tout un travail sur la personne, l'image qu'elle a d'elle-même, ses ressentis par rapport à sa situation actuelle et ses projections vis-à-vis de l'avenir.

La présence d'un moment spécifiquement dédié à un travail sur le deuil de la situation professionnelle antérieure est d'ailleurs signalée comme une des phases déterminantes du processus. Ce résultat n'est pas très étonnant lorsque l'on se souvient que plus de 33% des personnes concernées ont travaillé plus de vingt ans chez leur dernier employeur.

Constat 5 : Pour les personnes de plus de 50 ans, un parcours de réinsertion réussi implique souvent une importante réorientation professionnelle

54% des personnes qui nous ont été signalées comme ayant réussi leur parcours de réinsertion professionnelle ont effectué un processus formel de réorientation professionnelle. Ce processus a été, soit conduit directement par le conseiller de l'institution qui pilotait le parcours de réinsertion, soit il s'est réalisé auprès d'offices d'orientation spécialisés publics (C.I.O.) ou privés (Fondation IPT), par exemple.

Dans 70% des situations, la personne a dû, afin de pouvoir intégrer un nouvel emploi, suivre une ou plusieurs formations centrées sur l'acquisition de nouvelles techniques professionnelles spécifiques.

D'autre part, si l'on compare l'activité exercée après la reprise d'un emploi à celle qui était pratiquée avant la période de chômage, l'on constate que 46% des personnes ont dû complètement changer de métier. Dans de nombreux cas, les personnes ont d'ailleurs retrouvé un emploi dans un secteur professionnel très différent de celui dans lequel elles avaient été actives précédemment.

Constat 6 : Le principal facteur de succès dans la réinsertion des personnes de plus de 50 ans réside dans le maintien et/ou le développement de leur motivation personnelle et de leur persévérance

La motivation personnelle et la persévérance de la personne sont signalées comme le facteur de succès prioritaire dans 63% des situations.

Cependant, même si, au début du processus, la présence de ce facteur semble largement dépendre de la personne elle-même, les professionnels contactés durant les entretiens ont beaucoup insisté sur le fait que le type d'accompagnement offert par les institutions compte pour beaucoup dans le maintien et le développement de l'envie de s'engager que manifestent les personnes en réinsertion.

La mise en place d'un coaching individualisé (présent dans 73% des situations dans lesquelles les personnes ont été identifiées comme « *motivées à très motivées* ») semble être un des principaux éléments renforçateurs de cette dynamique d'engagement personnel.

La participation à des stages de groupes centrés sur l'analyse de « *ce que c'est qu'être un chômeur âgé* » et sur la définition des stratégies de recherche d'emploi les plus adaptées dans ce type de situation (par exemple : les stages spécifiques qu'offrait Pro Senectute Neuchâtel) semble également être un outil efficace pour développer la motivation. 90% des personnes qui ont participé à ce type de mesures sont signalées comme « *motivées à très motivées* ».

Constat 7 : La mauvaise image que se font les employeurs des personnes de plus de 50 ans est un vrai verrou à leur retour sur le marché de l'emploi

Ce phénomène a été fortement relevé au travers des entretiens menés avec les professionnels. Plusieurs résultats de questionnaires renforcent ce constat.

Pour 59% des situations, la réinsertion n'aurait pas pu avoir lieu si le service placeur n'était pas intervenu directement auprès de l'employeur pour intercéder en faveur de la personne. Une aide financière directe à l'entreprise (une A.I.T. par exemple) a, de plus, été nécessaire dans 25% des cas.

L'existence d'un employeur d'accord « *de jouer le jeu de la réinsertion progressive* » est, d'autre part, signalée comme un facteur de succès décisif dans 50% des situations.

Constat 8 : Un des principaux facteurs de succès dans la réinsertion des personnes de plus de 50 ans réside dans la possibilité d'effectuer un stage et/ou une formation dans une entreprise réelle

70% des personnes réinsérées ont passé par un stage non rémunéré en entreprise. Le fait qu'un tel stage ait été disponible au bon moment est d'ailleurs signalé comme un facteur de succès décisif dans 50% des cas.

Les professionnels contactés lors des entretiens ont beaucoup insisté sur l'importance d'employer les personnes de plus de 50 ans dans des contextes de « vrai travail ». Les mesures purement occupationnelles ou sous forme de cours de formation très généralistes sont très démotivantes pour elles.

Plusieurs des professionnels concernés ont d'ailleurs utilisé à ce propos le leitmotiv « *Placer avant de former* ». En effet, il s'agit pour eux de trouver d'abord une entreprise qui donne sa chance à la personne, puis une fois celle-ci « *à l'établi* » de mettre en route les mesures de formation spécifiques lui permettant de fonctionner de manière satisfaisante à ce poste de travail.

Constat 9 : Pour la majorité des personnes de plus de 50 ans, un travail adéquat sur la prise en charge de leur propre santé augmente l'employabilité

Ce constat est issu de la recherche « *Prévention ou diminution des effets néfastes du chômage sur la santé* » du Programme Santé 50+ (voir plus haut).

Cette étude a en effet démontré que, dans une population de chômeurs de plus de 50 ans, un travail mené avec les personnes sur la (re)prise en charge de leur propre santé améliore sensiblement leur état de santé subjective (60% des personnes) et leur espoir de retrouver rapidement un emploi (58% des personnes).

Ce type de travail semble d'autant plus nécessaire que 80% des personnes de plus de 50 ans contactées lors de cette recherche disent avoir d'importantes préoccupations en termes d'évolution de leur santé. Plusieurs d'entre elles ajoutent d'ailleurs qu'elles ont parfois renoncé à postuler à certains emplois par souci « *de ne plus tenir le coup plus tard* », ceci alors même qu'elles se sentaient, à ce moment-là, tout à fait capables d'assumer le travail en question.

Les 49 recommandations

Le chapitre ci-dessous présente les quarante-neuf recommandations élaborées collectivement par les vingt-deux professionnels de la réinsertion qui ont participé au focus group du 10 octobre 2007.

Les recommandations seront, à chaque fois, présentées à la suite du constat qui les a inspirées. Elles sont présentées dans l'ordre de priorité établi par les participants au focus group au terme de la journée de travail.

L'ordre de priorité a été établi selon le schéma suivant :

Priorité 1	A été reconnue comme prioritaire par au moins 75% des participants
Priorité 2	A été reconnue comme prioritaire par au moins 25% des participants
Priorité 3	A été reconnue comme prioritaire par moins de 25% des participants

D'autre part, chaque recommandation est présentée avec le degré d'adhésion dont elle a fait l'objet de la part des dix-huit participants au focus group qui ont retourné le questionnaire correspondant. Le score est obtenu en divisant le nombre de points effectivement acquis par le nombre maximal de points que la recommandation concernée aurait pu obtenir si tous les participants l'avaient soutenue sans réserve.

Tout score au-dessus de 50% correspond donc à un soutien global à la recommandation. Plus celui-ci se rapprochera de 100% et plus le degré d'adhésion à la proposition concernée sera fort.

Constat 1 : Pour les personnes de 50 ans et plus, les processus de réinsertion réussis impliquent, le plus souvent, un parcours progressif de retour vers l'emploi

Recommandation 1.1

Qui ?	Les offices régionaux de placement, offices cantonaux de l'assurance invalidité, offices de l'aide sociale, CSR, CMS		
Doit faire quoi ?	Créer un guichet unique ou un guichet social régional pour assurer une orientation rapide et performante des usagers		
Niveau de priorité	1	Degré d'adhésion moyen	86%

Recommandation 1.2

Qui ?	Le Législateur fédéral		
Doit faire quoi ?	Créer un organisme ayant comme fonction la coordination des assurances sociales		
Niveau de priorité	1	Degré d'adhésion moyen	88%

Recommandation 1.3

Qui ?	Le premier professionnel qui rencontre la personne		
Doit faire quoi ?	Dès le premier mois, faire un bilan complet et un plan d'action qui intègre toutes les possibilités d'action de tous les acteurs de la réinsertion (LACI, AI, aide sociale, régimes cantonaux, organisateurs privés...)		
Niveau de priorité	2	Degré d'adhésion moyen	89%

Recommandation 1.4

Qui ?	Les offices cantonaux de l'assurance invalidité, office LMMT, CSR, CMS		
Doit faire quoi ?	Commander aux organisateurs spécialisés en réinsertion des mesures ciblées sur les 50 ans et plus (progressivité, durée et contenu spécifique)		
Niveau de priorité	3	Degré d'adhésion moyen	71%

Recommandation 1.5

Qui ?	Chaque CSR et CMS		
Doit faire quoi ?	Spécialiser au moins un assistant social dans les parcours d'insertion (repérage des obstacles à l'emploi, mise en place d'un programme concret de levée progressive de ces obstacles...)		
Niveau de priorité	3	Degré d'adhésion moyen	60%

Recommandation 1.6

Qui ?	Les conseillers, les professionnels en réinsertion		
Doit faire quoi ?	Faire immédiatement suivre l'assessment d'un plan d'action concret et obligatoire pour la personne et les services concernés		
Niveau de priorité	3	Degré d'adhésion moyen	65%

Constat 2 : Pour les personnes de plus de 50 ans, plus le temps sans travail est long, plus le parcours de réinsertion est complexe

Recommandation 2.1

Qui ?	L'ORTRA (organisme chargé de mettre en place les brevets)		
Doit faire quoi ?	Mettre en place des formations de spécialistes en insertion pour le personnel encadrant des organisateurs de mesures pour personnes fragilisées (cf. brevet à l'étude en Suisse allemande)		
Niveau de priorité	2	Degré d'adhésion moyen	79%

Recommandation 2.2

Qui ?	Le SECO		
Doit faire quoi ?	Sensibiliser les entreprises à la problématique des 50 ans et plus et les inciter, par des mesures obligatoires et fiscales, à davantage engager et moins licencier les « seniors »		
Niveau de priorité	2	Degré d'adhésion moyen	74%

Recommandation 2.3

Qui ?	Les offices régionaux de placement		
Doit faire quoi ?	Adopter une prise en charge différenciée pour les personnes de 50 ans et plus (détection précoce des fragilités, densification des mesures...)		
Niveau de priorité	3	Degré d'adhésion moyen	79%

Recommandation 2.4

Qui ?	Les offices régionaux de placement		
Doit faire quoi ?	Agir tout de suite, ne plus attendre six ou douze mois, mais mettre en place des mesures actives d'orientation/réinsertion dès l'annonce du licenciement (y compris déjà pendant le délai de congé)		
Niveau de priorité	3	Degré d'adhésion moyen	93%

Recommandation 2.5

Qui ?	Les offices cantonaux de l'assurance invalidité		
Doit faire quoi ?	Plus déléguer vers les partenaires spécialisés lorsqu'ils sont mieux équipés pour agir sur certains aspects particuliers des situations		
Niveau de priorité	3	Degré d'adhésion moyen	65%

Recommandation 2.6

Qui ?	Les conseillers, les professionnels en réinsertion		
Doit faire quoi ?	Faire des réunions de réseau dès le début de la prise en charge, ne pas « attendre de ne plus savoir quoi faire » pour faire appel aux autres services		
Niveau de priorité	3	Degré d'adhésion moyen	85%

Recommandation 2.7

Qui ?	Le SECO, l'OFAS		
Doit faire quoi ?	Encourager le développement de projets pilotes en matière de détection précoce des personnes les plus susceptibles de se retrouver dans une situation de chômage de longue durée		
Niveau de priorité	3	Degré d'adhésion moyen	68%

Constat 3 : Pour les personnes de plus de 50 ans, plus le temps sans travail est long, plus il nécessite le recours à des mesures spécialisées

Recommandation 3.1

Qui ?	Le SECO, l'OFAS et les services de l'emploi		
Doit faire quoi ?	Repérer les bonnes pratiques liées aux 50 ans et plus et les diffuser au sein des instances d'application et des organes responsables de la prise en charge		
Niveau de priorité	1	Degré d'adhésion moyen	90%

Recommandation 3.2

Qui ?	L'OFAS, les organes responsables de l'application de l'AI		
Doit faire quoi ?	Assouplir les critères d'attribution des mesures d'insertion et de réadaptation pour les 50 ans et plus		
Niveau de priorité	1	Degré d'adhésion moyen	81%

Recommandation 3.3

Qui ?	Le SECO		
Doit faire quoi ?	Créer un budget « mesures spécifiques pour les 50 ans et plus » permettant une prise en charge intensive dès le début et le recours possible, voire concomitant à plusieurs institutions		
Niveau de priorité	2	Degré d'adhésion moyen	75%

Recommandation 3.4

Qui ?	Les offices de l'aide sociale, les CSR, les CMS		
Doit faire quoi ?	Aller au-delà de la gestion de l'aide sociale et créer (ou faire créer) des mesures spécifiques qui permettent un travail des personnes sur les problématiques sources de leur désinsertion socioprofessionnelle		
Niveau de priorité	3	Degré d'adhésion moyen	65%

Recommandation 3.5

Qui ?	L'OFAS, le SECO, la CSIAS		
Doit faire quoi ?	Autoriser, pour les 50 et plus, des entorses au principe de subsidiarité des régimes afin de permettre la mise en place de mesures en parallèle		
Niveau de priorité	3	Degré d'adhésion moyen	64%

Recommandation 3.6

Qui ?	Les conseillers, les professionnels en réinsertion		
Doit faire quoi ?	Ne jamais laisser de périodes creuses entre les diverses mesures d'un parcours d'insertion, c'est-à-dire anticiper la mesure à venir déjà pendant que l'actuelle est encore en cours		
Niveau de priorité	3	Degré d'adhésion moyen	69%

Recommandation 3.7

Qui ?	Les conseillers de l'assurance invalidité		
Doit faire quoi ?	Davantage prendre en compte les éléments observés « en situation » dans les mesures qui se déroulent chez d'autres partenaires		
Niveau de priorité	3	Degré d'adhésion moyen	67%

Recommandation 3.8

Qui ?	Les offices LMMT		
Doit faire quoi ?	Mettre en place des groupes de paroles, d'échanges pour les 50 ans et plus, dans le cadre de mesures globales centrées sur cette population		
Niveau de priorité	3	Degré d'adhésion moyen	58%

Constat 4 : Pour les personnes de 50 ans et plus, les processus de réinsertion réussis impliquent, le plus souvent, une aide sous forme de coaching individualisé centré sur la personne

Recommandation 4.1

Qui ?	Les offices LMMT, OCAI et de l'aide sociale		
Doit faire quoi ?	Mettre en place un coaching individualisé qui soit animé par un professionnel formé à cet effet et qui ne soit pas en position d'autorité contraignante (par exemple : séparer les fonctions coach et contrôleur)		
Niveau de priorité	1	Degré d'adhésion moyen	81%

Recommandation 4.2

Qui ?	Le Législateur fédéral		
Doit faire quoi ?	Modifier les règles de manière à permettre, pour les 50 ans et plus, le subventionnement de coaching individualisé déjà pendant la période de congé		
Niveau de priorité	1	Degré d'adhésion moyen	71%

Recommandation 4.3

Qui ?	Les offices LMMT, OCAI et de l'aide sociale		
Doit faire quoi ?	Octroyer aux organisateurs des moyens financiers spécifiques pour que ceux-ci puissent développer un coaching individuel directement en prise avec l'activité déployée lors du stage au sein de leur institution		
Niveau de priorité	2	Degré d'adhésion moyen	67%

Recommandation 4.4

Qui ?	Les conseillers en personnel de l'ORP		
Doit faire quoi ?	Inscrire systématiquement les demandeurs d'emploi dans des mesures travaillant le deuil de la situation antérieure dès qu'il apparaît que le licenciement a personnellement affecté la personne		
Niveau de priorité	2	Degré d'adhésion moyen	64%

Recommandation 4.5

Qui ?	Les conseillers en insertion de toutes les institutions		
Doit faire quoi ?	Avoir une formation initiale spécifique à l'insertion, puis suivre une formation continue obligatoire et pouvoir bénéficier de coaching personnel ponctuel (par exemple : professionnalisation de l'insertion)		
Niveau de priorité	2	Degré d'adhésion moyen	78%

Recommandation 4.6

Qui ?	Le SECO, les services cantonaux de l'emploi		
Doit faire quoi ?	Sensibiliser les entreprises aux conséquences possibles d'un licenciement à plus de 50 ans et aux bénéfiques qu'elles-mêmes, ainsi que la société, pourraient avoir à l'utilisation de méthodes d'accompagnement adaptées		
Niveau de priorité	2	Degré d'adhésion moyen	79%

Recommandation 4.7

Qui ?	Le SECO, les services cantonaux de l'emploi		
Doit faire quoi ?	Faire investiguer les raisons qui font que les 50 ans et plus semblent tendanciellement être les personnes « le plus volontiers » licenciées et exploiter ensuite cette information pour faire de la prévention		
Niveau de priorité	3	Degré d'adhésion moyen	57%

Recommandation 4.8

Qui ?	Les offices LMMT, OCAI et de l'aide sociale		
Doit faire quoi ?	Formaliser un « passeport socioprofessionnel » qui reprenne les principales données et acquis de la personne pour lui éviter de tout recommencer chaque fois qu'elle change de mesure		
Niveau de priorité	3	Degré d'adhésion moyen	69%

Constat 5 : Pour les personnes de plus de 50 ans, un parcours de réinsertion réussi implique souvent une importante réorientation professionnelle

Recommandation 5.1

Qui ?	Les offices LMMT, OCAI et de l'aide sociale		
Doit faire quoi ?	Provoquer le développement de mesures centrées sur le repérage rapide, dès le début de la période d'inactivité, des compétences techniques et sociales des demandeurs d'emploi		
Niveau de priorité	1	Degré d'adhésion moyen	83%

Recommandation 5.2

Qui ?	L'office fédéral de formation professionnelle		
Doit faire quoi ?	Développer des formations continues qui soient réellement accessibles aux personnes peu formées exerçant une activité et ayant une charge de famille (pédagogie et horaires adaptés, coûts accessibles...)		
Niveau de priorité	2	Degré d'adhésion moyen	78%

Recommandation 5.3

Qui ?	Le Législateur fédéral		
Doit faire quoi ?	Modifier la LACI pour permettre le financement de nouvelles formations professionnelles, même lorsque la personne ne vient pas forcément d'une profession obsolète		
Niveau de priorité	2	Degré d'adhésion moyen	82%

Recommandation 5.4

Qui ?	Les offices LMMT		
Doit faire quoi ?	Favoriser le développement de nouvelles compétences professionnelles et sociales au travers de PET proposant des activités réellement proches des besoins de l'économie (par exemple : assouplir la règle de non concurrence)		
Niveau de priorité	3	Degré d'adhésion moyen	66%

Recommandation 5.5

Qui ?	Les conseillers en insertion de toutes les institutions		
Doit faire quoi ?	Faire valider les programmes de « formation en vue du retour vers un emploi » par un employeur du secteur professionnel visé		
Niveau de priorité	3	Degré d'adhésion moyen	72%

Recommandation 5.6

Qui ?	La Confédération, les cantons		
Doit faire quoi ?	Sensibiliser les employeurs au maintien du potentiel professionnel de leurs employés à tous les âges de leur vie en diffusant les « bonnes pratiques » avérées du domaine (par exemple : rotation interne)		
Niveau de priorité	3	Degré d'adhésion moyen	79%

Recommandation 5.7

Qui ?	Les conseillers en insertion de toutes les institutions		
Doit faire quoi ?	Proposer systématiquement les services de l'orientation professionnelle aux personnes de plus de 50 ans, surtout celles qui ont occupé le même poste de travail pendant de nombreuses années		
Niveau de priorité	3	Degré d'adhésion moyen	67%

Recommandation 5.8

Qui ?	La Confédération, les cantons		
Doit faire quoi ?	Promouvoir la formation continue auprès des employeurs en donnant des incitations financières/fiscales aux entreprises qui investissent des moyens dans la formation des plus de 50 ans		
Niveau de priorité	3	Degré d'adhésion moyen	68%

Constat 6 : Le principal facteur de succès dans la réinsertion des personnes de plus de 50 ans réside dans le maintien et/ou le développement de leur motivation personnelle et de leur persévérance

Recommandation 6.1

Qui ?	Les offices LMMT, OCAI et de l'aide sociale		
Doit faire quoi ?	Créer des « SEMO seniors », des mesures spécialisées où la motivation à se (re)mettre en mouvement est travaillée en groupe et en coaching individuel		
Niveau de priorité	1	Degré d'adhésion moyen	79%

Recommandation 6.2

Qui ?	Les organisateurs		
Doit faire quoi ?	Former leur personnel au coaching individuel et au travail en groupe de pairs et/ou travailler avec des prestataires spécialisés dans des ateliers de développement personnel en groupe		
Niveau de priorité	3	Degré d'adhésion moyen	57%

Constat 7 : La mauvaise image que se font les employeurs des personnes de plus de 50 ans est un vrai verrou à leur retour sur le marché de l'emploi

Recommandation 7.1

Qui ?	Le Législateur fédéral		
Doit faire quoi ?	Introduire un taux unique de cotisations LPP quel que soit l'âge de la personne		
Niveau de priorité	1	Degré d'adhésion moyen	83%

Recommandation 7.2

Qui ?	Les offices cantonaux de l'emploi, AOST, ORTE		
Doit faire quoi ?	Elaborer et diffuser un argumentaire destiné aux conseillers en réinsertion et visant à répondre préventivement aux objections des employeurs à engager des personnes de plus de 50 ans		
Niveau de priorité	2	Degré d'adhésion moyen	81%

Recommandation 7.3

Qui ?	Le SECO		
Doit faire quoi ?	Elaborer une campagne de sensibilisation des employeurs mettant en avant les qualités propres des 50 ans et plus : loyauté, résistance, calme, persévérance...		
Niveau de priorité	3	Degré d'adhésion moyen	82%

Constat 8 : Un des principaux facteurs de succès dans la réinsertion des personnes des plus de 50 ans réside dans la possibilité d'effectuer un stage et/ou une formation dans une entreprise réelle

Recommandation 8.1

Qui ?	Les conseillers en insertion de toutes les institutions		
Doit faire quoi ?	Avoir, dans leur cahier des charges, un temps spécifique pour intensifier les contacts avec les entreprises		
Niveau de priorité	2	Degré d'adhésion moyen	89%

Recommandation 8.2

Qui ?	Les offices LMMT		
Doit faire quoi ?	Assouplir les conditions cadres (durée, accès, règle de non concurrence..) des mesures LMMT se déroulant directement dans les entreprises lorsque ces mesures correspondent à des objectifs professionnels précis		
Niveau de priorité	2	Degré d'adhésion moyen	73%

Recommandation 8.3

Qui ?	Les offices LMMT, OCAI, de l'aide sociale et les organisateurs		
Doit faire quoi ?	Créer, à l'intention des employeurs, une plate-forme unique pour toutes les recherches de places de stages et d'emplois, ceci afin de diminuer leur sentiment d'être harcelés par les placeurs		
Niveau de priorité	3	Degré d'adhésion moyen	85%

Recommandation 8.4

Qui ?	Les services cantonaux de l'emploi, agences de placement, instituts de formation		
Doit faire quoi ?	Créer ensemble une véritable formation en placement/marketing du personnel		
Niveau de priorité	3	Degré d'adhésion moyen	68%

Constat 9 : Pour la majorité des personnes de plus de 50 ans, un travail adéquat sur la prise en charge de leur propre santé augmente l'employabilité

Recommandation 9.1

Qui ?	Les employeurs, les assureurs maladie et perte de gain		
Doit faire quoi ?	Promouvoir le dépistage précoce des problèmes de santé et soutenir la mise en place d'actions concertées de soutien à la santé des travailleurs		
Niveau de priorité	1	Degré d'adhésion moyen	83%

Recommandation 9.2

Qui ?	Le SECO et l'OFAS		
Doit faire quoi ?	Doter les organisateurs de budgets spécifiques pour la promotion de la santé des personnes en insertion		
Niveau de priorité	2	Degré d'adhésion moyen	73%

Recommandation 9.3

Qui ?	Les offices LMMT et les organisateurs		
Doit faire quoi ?	Mise sur pied de programmes de promotion de la santé des personnes en réinsertion		
Niveau de priorité	3	Degré d'adhésion moyen	65%

6. Synthèse et conclusion

Même si les recommandations ci-dessus peuvent, à première vue, paraître foisonnantes, elles permettent tout de même de mettre en évidence d'importants consensus sur ce qui pourrait être amélioré afin que les différents dispositifs de réinsertion professionnelle puissent réellement appuyer les personnes de plus de 50 ans dans leurs démarches en vue d'un retour à un emploi salarié.

Si l'on se concentre sur les recommandations reconnues comme prioritaires et ayant obtenu les plus hauts degrés d'adhésion, l'on voit, en effet, apparaître plusieurs axes de travail assez clairs.

Si l'on veut maximiser les chances de réinsertion socioprofessionnelle des personnes de plus de 50 ans, il faudrait :

Très fortement resserrer la collaboration entre les partenaires

Il y a, dans les recommandations, un véritable plaidoyer en faveur d'une authentique coordination des divers intervenants. Les professionnels consultés font même un pas de plus puisque les propositions de créer un « *guichet unique* » pour le soutien aux personnes en recherche d'emploi, ainsi qu'une « *plateforme unique pour toutes les recherches de places de stages et d'emploi* » sont parmi les recommandations les plus soutenues.

Une intervention plus rapide, plus intense et plus spécifique

Plusieurs recommandations insistent sur la nécessité de débiter le processus actif de réinsertion dès le premier mois d'inactivité professionnelle et de mettre tout de suite en place des mesures spécifiques. Ces propositions vont clairement à l'encontre de l'usage, encore trop fréquent, qui consiste à attendre six à douze mois pour voir si la personne arrivera à trouver un emploi par elle-même avant de lui proposer de premières mesures actives de soutien. Les divers professionnels consultés appellent également de leurs vœux le développement de mesures spécifiquement destinées à ce type de population et la possibilité de pouvoir agir déjà pendant le délai de congé.

Assouplir les critères d'attribution des mesures

Les professionnels consultés estiment que les critères d'attribution des mesures devraient être assouplis lorsqu'ils travaillent avec une population structurellement défavorisée, comme l'est celle des personnes de 50 ans et plus. L'accès à la formation professionnelle, même lorsque l'on ne vient pas d'une profession obsolète, la possibilité de suivre plusieurs mesures en parallèle et une application moins rigoureuse de la clause de non concurrence avec l'économie privée sont, en particulier, appelés de leurs vœux.

Consolider le savoir-faire existant dans le domaine de la réinsertion des plus de 50 ans et le diffuser auprès de tous les intervenants

Plusieurs recommandations prônent le repérage et la systématisation des « bonnes pratiques » en relation avec les 50 ans et plus. Elles insistent également sur le rôle moteur que devrait jouer le SECO et les services de l'emploi dans la diffusion de ces savoirs spécifiques.

Créer des formations spécifiques pour les conseillers en réinsertion socio-professionnelle

Les professionnels consultés pointent à la fois la nécessité, pour les conseillers en réinsertion, de disposer d'une formation distincte et l'absence d'une offre spécifique de ce type en Suisse romande.

S'attaquer à l'image négative des seniors auprès des entreprises

Du point de vue des professionnels concernés, les pouvoirs publics ont un rôle actif à jouer en termes de sensibilisation des entreprises à la problématique des 50 ans et plus. Ce travail devrait se développer sur deux fronts complémentaires : des campagnes de sensibilisation directement adressées aux entreprises et une formation spécifique des conseillers en réinsertion sur les arguments à faire valoir auprès des employeurs potentiels.

Il est intéressant de noter que, si les professionnels sont quasi unanimes sur l'ensemble des points mentionnés ci-dessus, ils ont, par contre, des avis nettement plus différenciés autour des recommandations qui proposent d'augmenter le degré de coercition des mesures de réinsertion ou de celles qui souhaitent que les programmes de réinsertion aillent plus loin dans la prise en compte des problématiques personnelles des chômeurs. Ce sont, en effet, systématiquement ces deux types de recommandations qui ont obtenu les degrés d'adhésion les plus variables et, par conséquent, les scores globaux les plus faibles.

Arrivés au terme de cette recherche exploratoire, et même si nous ne sommes pas parvenus à créer, comme initialement envisagé, un catalogue des expériences prometteuses, il nous paraît cependant évident que ce travail a permis de mettre en évidence de réelles pistes d'actions qui, si elles sont mises en oeuvre, offriront de bien meilleures perspectives de réinsertion aux personnes de 50 ans et plus confrontées au chômage.

Alors même que les professionnels consultés dans cette recherche occupent des espaces très différents dans le système global des politiques d'insertion, espaces dans lesquels ils sont parfois en concurrence, lorsque ce n'est pas en conflit larvé, ils sont parvenus à un fort degré de consensus autour de la grande majorité des recommandations présentées ci-dessus.

Les faiblesses du système étant maintenant identifiées et les pistes d'action esquissées, il reste encore aux services concernés à se mettre au travail pour donner une réalité et accroître ainsi sensiblement les chances des personnes de plus de 50 ans de rester professionnellement actives le plus longtemps possible.

Un maintien au travail, au vu de certaines pénuries de main-d'œuvre annoncées pour les années à venir, pourrait devenir un enjeu crucial des futures politiques de l'emploi.

Sion, décembre 2007

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE DE REPERAGE



Repérage des pratiques cantonales prometteuses dans le domaine de la (ré)insertion professionnelle des personnes de plus de 50 ans

Mandatés par le Programme Santé 50+³ que conduit la Conférence Romande des Affaires Sociales et Sanitaires, nous cherchons à identifier des expériences significatives de réinsertion professionnelle réussies de personnes de 50 ans et plus.

Les expériences qui nous intéressent particulièrement sont de trois types :

- Celles qui ont fait fonctionner au mieux les nouvelles possibilités d'actions induites par les outils liés à la collaboration interinstitutionnelle (CII, MAMAC, CII+).
- Celles qui se sont déroulées dans (ou en marge) des projets pilotes qui se sont mis sur pied autour de la 5^{ème} révision de l'assurance invalidité.
- Celles qui ont utilisé au maximum des dispositions spécifiques de régimes cantonaux particuliers.

Le but du questionnaire ci-après est de repérer ces diverses expériences afin de pouvoir, après les avoir comparées pour identifier les pratiques paraissant les plus prometteuses, mieux faire connaître ces nouveaux modes de fonctionnement aux divers acteurs du secteur.

Nous vous proposons donc de choisir vous-mêmes, parmi vos multiples expériences, celle(s) qui vous paraît/paraissent la(les) plus exemplaire(s) de ce qui pourrait se faire de spécifique dans le domaine de la réinsertion professionnelle des personnes de 50 ans et plus.

Les porteurs d'expériences les plus significatives seront invités, courant mars-avril 2007, à participer à un séminaire d'échanges, essentiellement consacré à l'élaboration de recommandations pratiques en direction des instances politiques concernées. Les personnes participant à cette journée seront défrayées par le programme et leurs frais intégralement remboursés.

Le questionnaire ayant été conçu pour ne pas prendre plus de trente minutes par situation décrite, nous espérons qu'il pourra ainsi trouver, sans trop de difficultés, sa place dans des agendas que nous imaginons volontiers déjà bien remplis.

Il est assez rare que l'on donne directement la parole aux acteurs du terrain eux-mêmes pour définir ce qui leur paraît le plus efficient dans leur action. Or, c'est justement ce que fait ce programme au sujet de la problématique de la réinsertion des personnes de 50 ans et plus. Par conséquent, nous espérons vivement que vous nous aiderez à profiter au mieux de cette superbe opportunité.

Alors, à vous de jouer et, d'avance, un grand merci pour votre collaboration.

Jean-Charles REY
Chef de projet

Pour toute question concernant ce questionnaire : 079 / 663 55 36 ou jcharles.rey@hevs.ch

³ Voir www.50plussante.ch

Questionnaire

(Si vous souhaitez présenter plus d'une situation, veuillez utiliser un questionnaire par situation)
 (Vous pouvez parfaitement laisser vides les champs pour lesquels la réponse vous est trop incertaine)

1. Fiche signalétique de la personne bénéficiaire de la mesure d'insertion

Nom de la personne :

(Un pseudonyme factice qui devrait vous permettre d'identifier aisément la situation, si celle-ci devait être retenue pour la deuxième étape de la recherche)

.....

Age : 50 à 54 ans 55 à 59 ans 60 à 65 ans

Origine : Suisse Autres :

Permis :

Sexe : Féminin Masculin

Niveau de formation :

Nature	Effectué en Suisse	Effectué hors de Suisse
Ecole obligatoire		
Formation élémentaire ou formation sur le tas		
Ecole de culture générale et autres *		
Apprentissage		
Ecole professionnelle à plein temps		
Maturité/baccalauréat		
Formation professionnelle supérieure		
Université/Haute Ecole		
Autres formations **		
Sans indication/ne sait pas		

Bref résumé du parcours professionnel :*(Mentionnez, svp, les emplois du plus récent vers le plus ancien)*

Nombre d'années	Type d'entreprise	Nombre de collaborateurs				Fonction occupée
		< 10	10 à 100	100 à 500	> 500	
<i>Ex. 3 ans</i>	<i>Menuiserie</i>		<i>x</i>			<i>Manœuvre</i>

Motif de l'interruption du dernier emploi :*(Plusieurs réponses possibles)*

Nature	Motif officiel	Facteur qui a pu jouer un rôle
Restructuration économique		
Rendement insuffisant		
Problèmes avec la hiérarchie		
Problèmes avec les collègues		
Dépendance à l'alcool ou autres		
Problèmes de santé		
...		
...		

2. Service(s) responsable(s) du parcours d'insertion**Institution porteuse du processus :**

Nom :

Adresse :

N° postal et ville :

N° tél. :

Site internet :

Personne de contact :*(La personne qui connaît le mieux la situation présentée)*

Nom, Prénom :

Fonction :

N° tél :

e-mail :

Si plusieurs services ont été directement impliqués dans la mise sur pied du parcours d'insertion :**Organisation N° 2**

Nom :

Adresse :

N° postal et ville :

N° tél. :

Organisation N° 3

Nom :

Adresse :

N° postal et ville :

N° tél. :

Organisation N° 4

Nom :

Adresse :

N° postal et ville :

N° tél. :

3. Situation au début du processus**Au moment où a débuté le processus d'insertion que vous avez développé avec cette personne, depuis combien de temps était-elle sans emploi régulier ?**

< 6 mois de 6 mois à 1 an de 1 à 2 ans de 2 à 5 ans plus de 5 ans

A ce moment-là, comment était la personne ?

	Très bon	Bon	Moyen	Faible	Très faible
Etat de santé physique					
Etat de santé psychique					
Situation financière					

	Inexistant	Faible	Moyen	Fort	Très sévère
Problèmes de dépendance					
Limitations fonctionnelles					
Difficultés d'ordre familial					

Remarques / commentaires additionnels :

.....

.....

.....

.....

.....

A ce moment-là, comment estimiez-vous la probabilité pour cette personne de retrouver un emploi salarié au terme de la mesure ?

- Très élevée
 Elevée
 Moyenne
 Basse
 Très basse

4. Déroulement du parcours de réinsertion

Pouvez-vous décrire le processus de réinsertion que vous avez développé avec la personne ?

(Les principales étapes, les mesures spécifiques utilisées, les régimes légaux dont elle dépend : Exemple 1^{ère} étape : 3 mois de stage non rémunéré dans une crèche sous forme d'un contrat d'insertion sociale - Loi Cantonale sur l'Aide Sociale)

Etape N° 1 :

.....

.....

Etape N° 2 :
.....
.....

Etape N° 3 :
.....
.....

Etape N° 4 :
.....
.....

Etape N° 5 :
.....
.....

Etape N° 6 :
.....
.....

Remarques / commentaires additionnels :

.....
.....
.....
.....
.....

Comment définiriez-vous le niveau de motivation/engagement de la personne tout au long du processus ?

- Très élevé Elevé Moyen Bas Très bas

5. Résultats du parcours de réinsertion

Selon vous, quels sont les principaux résultats atteints au travers du parcours de réinsertion ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Selon vous, quel(s) a été/ont été le(s) facteur(s) déterminant(s) du succès de cette expérience ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Selon vous, qu'est-ce qui aurait pu mettre la réussite de cette expérience en péril ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

6. Remarques et commentaires

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Un grand merci pour votre collaboration

Questionnaire à renvoyer au plus tard pour **le 28 février 2007**
au moyen de l'enveloppe ci-jointe à :

Jean-Charles REY
Unité réadaptation/(ré)insertion
HEVS
Rue de Gravelone 5
Case postale 2133
1950 Sion 2

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE DES RECOMMANDATIONS



Repérage des pratiques cantonales prometteuses
dans le domaine de la (ré)insertion professionnelle
des personnes de plus de 50 ans

Prise de position sur les recommandations

Madame, Monsieur,

Comme convenu lors de notre séance du 10 octobre dernier, nous avons le plaisir de vous remettre, ci-dessous, la liste des quarante-neuf recommandations élaborées durant ce focus group.

Ces propositions sont, à chaque fois, présentées en regard du résultat de recherche qui les a stimulées. Elles sont, de plus, agencées dans une forme qui devrait vous permettre, en cochant la réponse qui vous correspond dans un petit tableau, de manifester votre degré d'adhésion par rapport à chacune d'elles.

En dessous de chaque recommandation, vous aurez, de plus, la possibilité de signaler, parmi vos connaissances, une (des) institution(s) qui pratiquerai(en)t déjà avec succès ce que préconise la recommandation.

Même si ce questionnaire peut, à première vue, paraître assez long, il a été conçu pour ne pas prendre plus de trente minutes à répondre. Nous espérons qu'il pourra ainsi trouver, sans trop de difficultés, sa place dans des agendas que nous imaginons volontiers déjà bien remplis.

Ce document doit être retourné, par voie informatique, à l'adresse suivante (jcharles.rey@hevs.ch) au plus tard pour le **mercredi 31 octobre 2007**.

En vous remerciant par avance pour votre très précieuse collaboration, qui nous permettra de donner encore plus de consistance à l'excellent travail que vous avez développé lors du focus group, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Jean-Charles REY
Chef de projet

Pour toute question concernant ce questionnaire : 079 / 663 55 36 ou jcharles.rey@hevs.ch

Recommandation 1.2

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 12

Qui ?	Le Législateur fédéral
Doit faire quoi ?	Créer un organisme ayant comme fonction la coordination des assurances sociales

Votre opinion sur cette recommandation ? <i>(cochez ce qui convient)</i>				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/ sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaissez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Recommandation 1.3

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 8

Qui ?	Le premier professionnel qui rencontre la personne
Doit faire quoi ?	Dès le premier mois, faire un bilan complet et un plan d'action qui intègre, dès le début, toutes les possibilités d'action de tous les acteurs de la réinsertion (LACI, AI, aide sociale, régimes cantonaux, organisateurs privés...)

Votre opinion sur cette recommandation ? <i>(cochez ce qui convient)</i>				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/ sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaissez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Recommandation 1.4

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 1

Qui ?	Les offices cantonaux de l'assurance invalidité, office LMMT, centres médico-sociaux
Doit faire quoi ?	Commander aux organisateurs spécialisés en réinsertion des mesures ciblées sur les 50 ans et plus (progressivité, durée, contenu spécifique)

Votre opinion sur cette recommandation ? (cochez ce qui convient)				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaîtriez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Recommandation 1.5

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 1

Qui ?	Chaque centre médico-social
Doit faire quoi ?	Spécialiser au moins un assistant social dans les parcours d'insertion (repérage des obstacles à l'emploi, mise en place d'un programme concret de levée progressive de ces obstacles...)

Votre opinion sur cette recommandation ? (cochez ce qui convient)				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaîtriez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Recommandation 1.6

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 0

Qui ?	Les conseillers, les professionnels en réinsertion
Doit faire quoi ?	Faire immédiatement suivre l'assesment d'un plan d'action concret et obligatoire pour la personne et les services concernés

Votre opinion sur cette recommandation ? (cochez ce qui convient)				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/ sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaîtriez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Résultat 2 :

Pour les personnes de plus de 50 ans,
plus le temps sans travail est long,
plus le parcours de réinsertion est complexe

Recommandation 2.1

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 6

Qui ?	L'ORTRA (organisme chargé de mettre en place les brevets)
Doit faire quoi ?	Mettre en place des formations de spécialistes en insertion pour le personnel encadrant des organisateurs de mesures pour personnes fragilisées (cf. brevet à l'étude en Suisse allemande)

Votre opinion sur cette recommandation ? (cochez ce qui convient)				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/ sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaîtriez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Recommandation 2.2

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 4

Qui ?	Le SECO
Doit faire quoi ?	Sensibiliser les entreprises à la problématique des 50 ans et plus et les inciter, par des mesures obligatoires et fiscales, à davantage engager et moins licencier les « seniors »

Votre opinion sur cette recommandation ? <i>(cochez ce qui convient)</i>				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/ sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaîtriez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Recommandation 2.3

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 1

Qui ?	Les offices régionaux de placement
Doit faire quoi ?	Adopter une prise en charge différenciée pour les personnes de 50 ans et plus (détection précoce des fragilités, densification des mesures...)

Votre opinion sur cette recommandation ? <i>(cochez ce qui convient)</i>				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/ sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaîtriez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Recommandation 2.4

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 1

Qui ?	Les offices régionaux de placement
Doit faire quoi ?	Agir tout de suite, ne plus attendre six ou douze mois, mais mettre en place des mesures actives d'orientation/réinsertion dès l'annonce du licenciement (y compris déjà pendant le délai de congé)

Votre opinion sur cette recommandation ? <i>(cochez ce qui convient)</i>				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaîtriez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Recommandation 2.5

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 1

Qui ?	Les offices cantonaux de l'assurance invalidité
Doit faire quoi ?	Plus déléguer vers les partenaires spécialisés lorsqu'ils sont mieux équipés pour agir sur certains aspects particuliers des situations

Votre opinion sur cette recommandation ? <i>(cochez ce qui convient)</i>				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaîtriez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Recommandation 2.6

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) :

Qui ?	Les conseillers, les professionnels en réinsertion
Doit faire quoi ?	Faire des réunions de réseau dès le début de la prise en charge, ne pas « attendre de ne plus savoir quoi faire » pour faire appel aux autres services

Votre opinion sur cette recommandation ? (cochez ce qui convient)				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/ sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaîtriez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				
.....				

Remarques éventuelles

.....

Recommandation 2.7

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) :

Qui ?	Le SECO, l'OFAS
Doit faire quoi ?	Encourager le développement de projets pilotes en matière de détection précoce des personnes les plus susceptibles de se retrouver dans une situation de chômage de longue durée

Votre opinion sur cette recommandation ? (cochez ce qui convient)				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/ sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaîtriez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				
.....				

Remarques éventuelles

.....

Résultat 3 :

Pour les personnes de plus de 50 ans,
plus le temps sans travail est long, plus le retour à l'emploi nécessite
le recours à des institutions spécialisées

Recommandation 3.1

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 11

Qui ?	Le SECO, l'OFAS et les services de l'emploi
Doit faire quoi ?	Repérer les bonnes pratiques liées au 50 et plus et les diffuser au sein des instances d'application et des organes responsables de la prise en charge

Votre opinion sur cette recommandation ? (cochez ce qui convient)				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/ sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaîtriez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Recommandation 3.2

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 8

Qui ?	L'OFAS, les organes responsables de l'application de l'AI
Doit faire quoi ?	Assouplir les critères d'attribution des mesures d'insertion et de réadaptation pour les 50 ans et plus

Votre opinion sur cette recommandation ? (cochez ce qui convient)				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/ sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaîtriez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Recommandation 3.3

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 3

Qui ?	Le SECO
Doit faire quoi ?	Créer un budget « mesures spécifiques pour les 50 ans et plus » permettant une prise en charge intensive dès le début et le recours possible, voire concomitant à plusieurs institutions

Votre opinion sur cette recommandation ? (cochez ce qui convient)				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/ sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaîtriez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				
.....				

Remarques éventuelles

.....

Recommandation 3.4

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 1

Qui ?	Les offices de l'aide sociale, les CSR, les CMS
Doit faire quoi ?	Aller au-delà de la gestion de l'aide sociale et créer (ou faire créer) des mesures spécifiques qui permettent un travail des personnes sur les problématiques sources de leur désinsertion socioprofessionnelle

Votre opinion sur cette recommandation ? (cochez ce qui convient)				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/ sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaîtriez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				
.....				

Remarques éventuelles

.....

Recommandation 3.5

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 1

Qui ?	L'OFAS, le SECO, la CSIAS
Doit faire quoi ?	Autoriser, pour les 50 et plus, des entorses au principe de subsidiarité des régimes afin de permettre la mise en place de mesures en parallèle

Votre opinion sur cette recommandation ? <i>(cochez ce qui convient)</i>				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaîtriez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Recommandation 3.6

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 1

Qui ?	Les conseillers, les professionnels en réinsertion
Doit faire quoi ?	Ne jamais laisser de périodes creuses entre les diverses mesures d'un parcours d'insertion, c'est-à-dire anticiper la mesure à venir déjà pendant que l'actuelle est encore en cours

Votre opinion sur cette recommandation ? <i>(cochez ce qui convient)</i>				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaîtriez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Recommandation 3.7

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) :

Qui ?	Les conseillers de l'assurance invalidité
Doit faire quoi ?	Plus prendre en compte les éléments observés « en situation » dans les mesures qui se déroulent chez d'autres partenaires

Votre opinion sur cette recommandation ? (cochez ce qui convient)				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/ sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaîtriez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Recommandation 3.8

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) :

Qui ?	Les offices LMMT
Doit faire quoi ?	Mettre en place des groupes de paroles, d'échanges pour les 50 ans et plus, dans le cadre de mesures globales centrées sur cette population

Votre opinion sur cette recommandation ? (cochez ce qui convient)				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/ sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaîtriez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Résultat 4 :

Pour les personnes de plus de 50 ans,
les processus de réinsertion réussis impliquent, le plus souvent,
une aide sous forme de coaching individualisé

Recommandation 4.1

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 12

Qui ?	Les offices LMMT, OCAI et de l'aide sociale
Doit faire quoi ?	Mettre en place un coaching individualisé qui soit animé par un professionnel formé à cet effet et qui ne soit pas en position d'autorité contraignante (par exemple : séparer les fonctions de coach et de contrôleur)

Votre opinion sur cette recommandation ? <i>(cochez ce qui convient)</i>				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/ sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaissez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Recommandation 4.2

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 9

Qui ?	Le Législateur fédéral
Doit faire quoi ?	Modifier les règles de manière à permettre, pour les 50 ans et plus, le subventionnement de coaching individualisé déjà pendant la période congé

Votre opinion sur cette recommandation ? <i>(cochez ce qui convient)</i>				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/ sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaissez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Recommandation 4.3

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 2

Qui ?	Les offices LMMT, OCAI et de l'aide sociale
Doit faire quoi ?	Octroyer aux organisateurs des moyens financiers spécifiques pour que ceux-ci puissent développer un coaching individuel directement en prise avec l'activité déployée lors du stage au sein de leur institution

Votre opinion sur cette recommandation ? <i>(cochez ce qui convient)</i>				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaissez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Recommandation 4.4

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 2

Qui ?	Les conseillers en personnel de l'ORP
Doit faire quoi ?	Inscrire systématiquement les demandeurs d'emploi dans des mesures travaillant le deuil de la situation antérieure dès qu'il apparaît que le licenciement a personnellement affecté la personne

Votre opinion sur cette recommandation ? <i>(cochez ce qui convient)</i>				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaissez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Recommandation 4.5

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 2

Qui ?	Les conseillers en insertion de toutes les institutions
Doit faire quoi ?	Avoir une formation initiale spécifique à l'insertion, puis suivre une formation continue obligatoire et pouvoir bénéficier de coaching personnel ponctuel (par exemple : professionnalisation de l'insertion)

Votre opinion sur cette recommandation ? <i>(cochez ce qui convient)</i>				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaîtriez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				
.....				

Remarques éventuelles

.....

.....

Recommandation 4.6

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 2

Qui ?	Le SECO, les services cantonaux de l'emploi
Doit faire quoi ?	Sensibiliser les entreprises aux conséquences possibles d'un licenciement à plus de 50 ans et aux bénéfices qu'elles-mêmes, ainsi que la société, pourraient avoir à l'utilisation de méthodes d'accompagnement adaptées

Votre opinion sur cette recommandation ? <i>(cochez ce qui convient)</i>				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaîtriez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				
.....				

Remarques éventuelles

.....

.....

Recommandation 4.7

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) :

Qui ?	Le SECO, les services cantonaux de l'emploi
Doit faire quoi ?	Faire investiguer les raisons qui font que les 50 ans et plus semblent tendanciellement être les personnes « le plus volontiers » licenciées et exploiter ensuite cette information pour faire de la prévention

Votre opinion sur cette recommandation ? <i>(cochez ce qui convient)</i>				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/ sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaissez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Recommandation 4.8

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) :

Qui ?	Les offices LMMT, OCAI et de l'aide sociale
Doit faire quoi ?	Formaliser un « passeport socioprofessionnel » qui reprenne les principales données et acquis de la personne pour lui éviter de tout recommencer chaque fois qu'elle change de mesure

Votre opinion sur cette recommandation ? <i>(cochez ce qui convient)</i>				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/ sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaissez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Résultat 5 :

Pour les personnes de plus de 50 ans,
un parcours de réinsertion réussi implique, le plus souvent,
une importante réorientation professionnelle

Recommandation 5.1

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 9

Qui ?	Les offices LMMT, OCAI et de l'aide sociale
Doit faire quoi ?	Provoquer le développement de mesures centrées sur le repérage rapide, dès le début de la période d'inactivité, des compétences techniques et sociales des demandeurs d'emploi

Votre opinion sur cette recommandation ? <i>(cochez ce qui convient)</i>				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/ sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaîtriez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Recommandation 5.2

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 5

Qui ?	L'office fédéral de formation professionnelle
Doit faire quoi ?	Développer des formations continues qui soient réellement accessibles aux personnes peu formées exerçant une activité et ayant une charge de famille (pédagogie et horaires adaptés, coûts accessibles...)

Votre opinion sur cette recommandation ? <i>(cochez ce qui convient)</i>				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/ sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaîtriez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Recommandation 5.3

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 1

Qui ?	Les offices LMMT
Doit faire quoi ?	Favoriser le développement de nouvelles compétences professionnelles et sociales au travers de PET proposant des activités réellement proches des besoins économiques (par exemple : assouplir la règle de non concurrence)

Votre opinion sur cette recommandation ? <i>(cochez ce qui convient)</i>				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/ sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaissez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Recommandation 5.4

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) :

Qui ?	Les conseillers en insertion de toutes les institutions
Doit faire quoi ?	Proposer systématiquement les services de l'orientation professionnelle aux personnes de plus de 50 ans, surtout celles qui ont occupé le même poste de travail pendant de nombreuses années

Votre opinion sur cette recommandation ? <i>(cochez ce qui convient)</i>				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/ sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaissez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Recommandation 5.5

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) :

Qui ?	La Confédération, les cantons
Doit faire quoi ?	Promouvoir la formation continue auprès des employeurs en donnant des incitations financières/fiscales aux entreprises qui investissent des moyens dans la formation des plus de 50 ans

Votre opinion sur cette recommandation ? <i>(cochez ce qui convient)</i>				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaîtriez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Recommandation 5.6

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) :

Qui ?	La Confédération, les cantons
Doit faire quoi ?	Sensibiliser les employeurs au maintien du potentiel professionnel de leurs employés à tous les âges de leur vie en diffusant « les bonnes pratiques » avérées du domaine (par exemple : rotation interne)

Votre opinion sur cette recommandation ? <i>(cochez ce qui convient)</i>				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaîtriez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Recommandation 5.7

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 1

Qui ?	Le Législateur fédéral
Doit faire quoi ?	Modifier la LACI pour permettre le financement de nouvelles formations professionnelles, même lorsque la personne ne vient pas forcément d'une profession obsolète

Votre opinion sur cette recommandation ? <i>(cochez ce qui convient)</i>				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/ sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaîtriez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Recommandation 5.8

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 1

Qui ?	Les conseillers en insertion de toutes les institutions
Doit faire quoi ?	Faire valider les programmes de « formation en vue du retour vers un emploi » par un employeur du secteur professionnel visé

Votre opinion sur cette recommandation ? <i>(cochez ce qui convient)</i>				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/ sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaîtriez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Résultat 6 :

Le principal facteur de succès dans la réinsertion professionnelle des personnes de plus de 50 ans réside dans la capacité à développer et/ou maintenir leur motivation personnelle à s'engager dans le processus de réinsertion

Recommandation 6.1

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 13

Qui ?	Les offices LMMT, OCAI et de l'aide sociale
Doit faire quoi ?	Créer des « SEMO seniors », des mesures spécialisées où la motivation à se (re)mettre en mouvement est travaillée en groupe et en coaching individuel

Votre opinion sur cette recommandation ? <i>(cochez ce qui convient)</i>				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/ sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaissez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Recommandation 6.2

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 1

Qui ?	Les organisateurs
Doit faire quoi ?	Former leur personnel au coaching individuel et au travail en groupe de pairs et/ou travailler avec des prestataires spécialisés dans des ateliers de développement personnel en groupe

Votre opinion sur cette recommandation ? <i>(cochez ce qui convient)</i>				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/ sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaissez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Résultat 7 :

La mauvaise image que se font les employeurs
des personnes de plus de 50 ans
est un vrai verrou
à leur retour sur le marché de l'emploi

Recommandation 7.1

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 19

Qui ?	Le Législateur fédéral
Doit faire quoi ?	Introduire un taux unique de cotisations LPP quel que soit l'âge de la personne

Votre opinion sur cette recommandation ? <i>(cochez ce qui convient)</i>				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/ sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaîtriez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....

.....

Recommandation 7.2

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 5

Qui ?	Les offices cantonaux de l'emploi, AOST, ORTE
Doit faire quoi ?	Elaborer et diffuser un argumentaire destiné aux conseillers et visant à répondre préventivement aux objections des employeurs à engager des personnes de plus de 50 ans

Votre opinion sur cette recommandation ? <i>(cochez ce qui convient)</i>				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/ sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaîtriez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....

.....

Recommandation 7.3

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 1

Qui ?	Le SECO
Doit faire quoi ?	Elaborer une campagne de sensibilisation des employeurs mettant en avant les qualités propres des 50 ans et plus : loyauté, résistance, calme, persévérance...

Votre opinion sur cette recommandation ? (cochez ce qui convient)				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/ sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaîtriez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Résultat 8 :

Un des principaux facteurs de succès dans la réinsertion professionnelle
des personnes de plus de 50 ans réside dans
la possibilité d'effectuer un stage et/ou une formation
dans une entreprise réelle

Recommandation 8.1

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 8

Qui ?	Les conseillers en insertion de toutes les institutions
Doit faire quoi ?	Avoir, dans leur cahier des charges, un temps spécifique pour intensifier les contacts avec les entreprises

Votre opinion sur cette recommandation ? (cochez ce qui convient)				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/ sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaîtriez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Recommandation 8.2

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 6

Qui ?	Les offices LMMT
Doit faire quoi ?	Assouplir les conditions cadres (durée, accès, règle de non concurrence...) des mesures LMMT se déroulant directement dans les entreprises lorsque ces mesures correspondent à des objectifs professionnels précis

Votre opinion sur cette recommandation ? <i>(cochez ce qui convient)</i>				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaissez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Recommandation 8.3

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 1

Qui ?	Les offices LMMT, OCAI, de l'aide sociale et les organisateurs
Doit faire quoi ?	Créer, à l'intention des employeurs, une plate-forme unique pour toutes les recherches de places de stages et d'emplois, ceci afin de faire diminuer leur sentiment d'être harcelés par les placeurs

Votre opinion sur cette recommandation ? <i>(cochez ce qui convient)</i>				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaissez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				

Remarques éventuelles

.....
.....

Recommandation 8.4

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) :

Qui ?	Les services cantonaux de l'emploi, agences de placement, instituts de formation
Doit faire quoi ?	Créer ensemble une véritable formation en placement/marketing du personnel

Votre opinion sur cette recommandation ? (cochez ce qui convient)				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/ sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaîtriez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				
.....				

Remarques éventuelles

.....

Résultat 9 :

Le fait de travailler sur une prise en charge active de leur propre santé en alternant des expérimentations en groupe et du coaching individuel améliore sensiblement l'employabilité de la majorité des personnes de plus de 50 ans

Recommandation 9.1

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 10

Qui ?	Les employeurs, les assureurs maladie et perte de gain
Doit faire quoi ?	Promouvoir le dépistage précoce des problèmes de santé et soutenir la mise en place d'actions concertées de soutien à la santé des travailleurs

Votre opinion sur cette recommandation ? (cochez ce qui convient)				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/ sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaîtriez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				
.....				

Remarques éventuelles

.....

Recommandation 9.2

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 2

Qui ?	Le SECO et l'OFAS
Doit faire quoi ?	Doter les organisateurs de budgets spécifiques pour la promotion de la santé des personnes en insertion

Votre opinion sur cette recommandation ? (cochez ce qui convient)				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaîtriez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				
.....				

Remarques éventuelles

.....

.....

Recommandation 9.3

Niveau de priorité (nombre de voix reçues) : 1

Qui ?	Les offices LMMT et les organisateurs
Doit faire quoi ?	Mise sur pied de programmes de promotion de la santé des personnes en réinsertion

Votre opinion sur cette recommandation ? (cochez ce qui convient)				
<i>Totalement d'accord</i>	<i>Plutôt d'accord</i>	<i>Indifférent/sans avis</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Totalement en désaccord</i>
Connaîtriez-vous un organisme qui appliquerait déjà cette manière de faire avec succès ?				
.....				

Remarques éventuelles

.....

.....

=====

Remarques et commentaires

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Un grand merci pour votre collaboration

Questionnaire à renvoyer au plus tard pour **le 31 octobre 2007**

Par courrier électronique à l'adresse :

jcharles.rey@hevs.ch